

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 2 Décembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Toussaint, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Toussaint.

Monsieur Régis HAINGUE, Maire, présidant la séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents:, Mr LEROY Grégory, Mme BONNET Ingrid Adjointe au Maire,

Mme GODARD Estelle, Mr ANQUETIL Michel, Mmes AUPERT Emmanuelle, CORDONNIER Catherine, LEVIEUX Agnès, Mrs THIEULIN Franck, AVENEL Emmanuel, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration: Mme GRENIER Claire, Conseillère municipale donnant procuration à Mr AVENEL Emmanuel, Conseiller municipal.

Mr VINCENT Philippe, Conseiller Municipal donnant procuration à Mme LEVIEUX Agnès, Conseillère municipale.

Absents excusés: Mme DETAIN Solange, Adjointe au maire, Mrs CAVELIER Jérémy et RICHARD Emmanuel, Conseillers municipaux.

Madame GODARD Estelle a été élue secrétaire de la séance.

Monsieur HAINGUE propose aux membres du Conseil d'approuver et de signer le compte-rendu de la précédente réunion.

REPAS DES ANCIENS

Monsieur le Maire informe que le CCAS s'est réuni mardi dernier, les membres proposent un repas pour les anciens le mercredi 18 janvier avec au menu un pot au feu et la galette des rois. Une information sera effectuée afin de connaître les personnes intéressées par ce repas.

Monsieur THIEULIN demande ce qu'auront les personnes qui ne participeront pas au repas. Monsieur le Maire lui répond que rien n'est prévu.

Madame AUPERT demande qui est concerné par ce repas, il lui a répondu que ce sont les personnes de + de 70ans.

Madame AUPERT demande pourquoi le choix d'un repas car peu de personnes ne s'y rendront.

Monsieur le Maire propose d'attendre les inscriptions et si le succès n'est pas escompté, on verra à proposer autre chose, mais il rappelle les anciens réclament de la convivialité donc le repas est idéal pour retrouver tout ceci.

Après discussion, il est proposé de donner le choix aux personnes de + de 70ans entre un repas organisé à la salle des Tilleuls et un colis d'une valeur de 25€ environ.

Un courrier sera distribué dans la semaine du 5décembre avec un retour du

coupon-réponse pour le 21 décembre.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance avait été évoqué le fait d'offrir des places de cinémas pour les jeunes de 11 à 18ans, après renseignements les tarifs sont de 4.20€.

Il a été recensé environ 70 ados, Monsieur HAINGUE propose 4 places par jeune.

Madame GODARD Estelle estime que 4 places cela fait beaucoup.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a jamais rien eu de fait pour les jeunes et que le budget pour le repas des anciens est équivalent à l'achat des tickets.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ DECIDE d'offrir aux jeunes de 11 à 17ans, domiciliés à la commune, 4 places de cinéma à retirer en mairie.

CORRESPONDANT INCENDIE/SECOURS

Monsieur le Maire fait savoir que la Préfecture de Seine Maritime souhaite la nomination d'un correspondant incendie/secours dans chaque commune, afin que cette personne soit la référent de la commune en cas d'urgence c'est elle qui sera sollicitée.

Monsieur HAINGUE propose de nommer Monsieur LEROY Grégory étant déjà le référent du plan de sauvegarde.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ NOMME Mr LEROY Grégory, Adjoint au Maire, correspondant incendie-secours auprès de la préfecture et de ses services.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire suggère d'effectuer des régularisations sur le budget afin de procéder aux dernières écritures comptables notamment celles des effacements de réseaux de la rue de la Rouen

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ DECIDE la décision modificative suivante en effectuant un virement au Budget 2022:

Dépenses:

Chapitre 21 Article 21534 : - 24 436,79€

Chapitre 23 Article 238 : + 24 436,79€

Chapitre 041 Article 21534 : + 68 588,72€

Recettes:

Chapitre 041 Article 238 : + 24 436,79€

Chapitre 041 Article 213258 : + 44 151,93€

Dépenses:

Chapitre 16 Article 1641 : + 4150.00€

Chapitre 21 Article 21312: -590.00€

Chapitre 21 Article 21318: -500.00€

Chapitre 21 Article 2158: -3060.00€

INFORMATIONS DIVERSES

Taekwondo

La salle de l'Epinay est utilisée par l'Association Taekwondo présidée par Monsieur FABRELLO Norberto, tous les lundis et mercredis soir, compte tenu de l'augmentation de l'énergie et la loi qui impose une location rémunérée. Après avoir pris contact avec Monsieur FABRELLO, ils ne prendront plus la salle pour leurs cours.

Téléthon

Le weekend Téléthon a été un grand succès avec plus de 1000€ qui seront reversés à l'AFM Téléthon.

Illuminations de Noël

Les illuminations de Noël auront lieu le 16 décembre prochain à 18h.

Vente de chocolat chaud et vin chaud ainsi que de bâtons lumineux au profit de l'école.

Vœux du maire 2023

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 6 janvier 2023 à 18h30 salle des Tilleuls.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30